



CADRE DE VIE , ENVIRONNEMENT

## Luttons contre les déjections canines !

Publié le 11 juin 2025

L'été approche. Plus d'une dizaine d'agents sont à pied d'œuvre pour tondre, tailler et débroussailler les 10 hectares d'espaces verts (parcs, jardins, massifs de fleurs) qui recouvrent la ville... Alors que les maîtres commencent à mieux respecter la propreté des rues, certains espaces concentrent encore une quantité trop importante de déjections canines, recouvrant parfois nos agents lors de leurs opérations !

Une situation qui rend les conditions de travail particulièrement pénibles. Ces nombreuses incivilités dégradent le cadre de vie, l'hygiène publique et nuisent aussi bien aux habitants qu'aux agents municipaux ! À cette occasion la ville déploie une campagne de sensibilisation visant à informer et à responsabiliser les propriétaires de chiens sur le ramassage des excréments de leur animal même dans les espaces verts et massifs fleuris. Il est important pour chaque personne concernée d'adopter ou de maintenir une attitude responsable.

- 21 canisites sont à disposition aux 4 coins de la ville, permettant aux chiens de faire leurs besoins librement, à cela s'ajoutent plus de 32 distributeurs de sacs placés dans des secteurs stratégiques.

Tout usager surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public peut être verbalisé à hauteur de **135€** et **450€** en cas de majoration.

**La balle est désormais dans le camp des maîtres !**



**Si vous avez du respect  
pour vos agents municipaux  
RAMASSEZ!**

Déjection canine non ramassée  
passible d'une amende de 135 €

**petit  
quevilly**



**Intranet**

**VILLE DE PETIT-QUEVILLY**

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex  
02 35 63 75 00

✉ [CONTACTER LE WEBMASTER](#)